

Quelles attributions spécifiques avez-vous dans l'organisation de la pêche en mer, aux niveaux national et international ?

G.P : À ce jour, la FFPM est la seule fédération reconnue et agréée par le Ministère de la jeunesse et des sports. Cela lui confère des missions bien précises, notamment celles prévues au III de l'article 16 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives. De ce fait, la FFPM est la seule habilitée pour :

- > organiser les compétitions sportives locales, départementales, régionales, nationales et internationales et attribuer les titres départementaux, régionaux et nationaux ;
- > sélectionner les représentants français sous la dénomination Équipe de France, en vue des compétitions ou manifestations internationales.

L'implication de la FFPM est internationale au travers de confédérations telles que la FIPS (Fédération Internationale de Pêche Sportive) et la CIPS (Confédération Internationale de Pêche Sportive). La FFPM siège aussi dans les organisations telles que l'ICCAT (International Commission for the Conservation of Atlantic Tunas) ou encore le RAC (comité consultatif régional méditerranéen).

J.K : En tant que Président de la FNPPSF, je suis membre du CSNPSN (Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques). Les responsables des commissions concernées participent aussi aux différents groupes de travail du Conseil et y défendent les intérêts des plaisanciers et de tous les pêcheurs en mer (pêche, portuaire, sécurité, environnement...).

Notre fédération est beaucoup intervenue dans le cadre du Grenelle de la mer et ce, malgré les obstacles et les difficultés. La Charte Mer maintenant officialisée en lieu et place du permis pêche devrait permettre de travailler sereinement au devenir de la pêche en mer de loisir.

La FNPPSF représente également les pêcheurs récréatifs au niveau européen dans le cadre de l'EAA (European Anglers Association) et de la FMPR (Fédération Méditerranéenne de Pêche Responsable) et œuvre à l'émergence d'une structure capable de rassembler tous les pêcheurs récréatifs européens. Aux côtés de la FMPR et de l'EAA, nous participons aussi aux réunions de l'ICCAT pour y défendre les intérêts des pêcheurs récréatifs.

Du 15 juillet au 15 septembre, la direction des pêches avait attribué 500 bagues chacun dans le cadre de la capture d'un thon maillé. Quels ont été les résultats et que pensez-vous de cette mesure ?

G.P : La FFPM a su rebondir positivement devant une situation qui, au départ, paraissait très complexe. Alors que tout présageait une excellente année 2009 en terme de présence des thons rouges, une décision européenne et gouvernementale attribua 500 bagues à chaque fédération. La grande difficulté fut alors de trouver une solution équitable, permettant de continuer à assurer les compétitions régionales et nationales, assurant ainsi la survie des clubs sportifs. En effet, le nombre de bagues attribuées à notre fédération (500) était en inadéquation complète avec le nombre de bateaux pouvant prétendre à l'obtention d'une bague (1 200). Nous avons donc opté pour un système de prêt de bagues, en faisant tourner celles-ci de clubs en clubs. Ce système n'est certainement pas sans faille. Il est vrai que certains de nos pêcheurs, ayant mal compris son fonctionnement, nous le reprochent aujourd'hui. Cela dit, la majorité des pêcheurs qui ont bien voulu jouer le jeu s'en félicitent aujourd'hui. Nous réfléchissons dès maintenant à la configuration 2010, en sachant, bien évidemment, qu'il est quasi impossible de contenter tout le monde.

J.K : La campagne 2009 s'est globalement bien déroulée. De nombreux pêcheurs récréatifs ont ainsi pu pêcher le thon cet été sans être obligé de participer à une compétition. Cela ne signifie pas que tous ont pêché un thon mais ils ont pu tous tenter leur chance et c'est bien là l'essentiel. Cela dit, sans recourir au "broume" au mouillage, technique encore interdite en pêche récréative pour des raisons aussi obscures que scandaleuses, les pêcheurs récréatifs, à qui nous avions confié des bagues, ont pris plus de 160 thons pour un poids total de 7 à 8 tonnes, très en-dessous des quotas fixés. Les mesures mises en place en France en 2009 étaient draconiennes. Aucun autre pays d'Europe n'en a fait autant. Le système pourrait donc être reconduit et assoupli en 2010 sans impact significatif sur la ressource.

Notre fédération a démontré sa rigueur et son savoir-faire sur ce dossier. Aucune verbalisation n'a été constatée à l'encontre de nos pratiquants grâce peut-être aux bons conseils que nous n'avions pas manqué de leur prodiguer et aux actions de sensibilisation aux bonnes pratiques que nous avons entreprises sur l'ensemble du littoral.

Quelle est votre position quant à l'établissement ou pas d'un permis de pêche en mer ?

G.P : Majoritairement, nous sommes défavorables au permis de pêche, qu'il soit gratuit ou payant. Nous nous sommes battus auprès d'autres fédérations pour l'élaboration d'une charte de bonne conduite. Laissons-la voir le jour et ensuite nous en tirerons les conclusions qui s'imposent. De toutes façons, les fédérations concernées n'ont jamais été conviées autour d'une table pour évoquer sérieusement les avantages et les inconvénients d'adopter ce genre de document et, si avantage il y a, le seul que j'entrevois, c'est que nous pourrions réellement nous comptabiliser !

J.K : La FNPPSF s'est toujours opposée à la mise en place d'un permis de pêche en mer. Elle a largement contribué à son report dans le cadre du Grenelle de la Mer. Elle continuera à s'y opposer avec force et détermination même si, d'aventure, on venait à nous l'imposer.

Qu'on nous explique ce qu'apporterait un permis par rapport aux propositions déjà retenues dans la charte mer ! S'il s'agit tout simplement d'une nouvelle taxe s'ajoutant aux cortèges de prélèvements de tout ordre déjà existants, qu'on ait le courage de nous le dire ! Aucun homme politique n'osera s'aventurer dans une telle galère, un fiasco assuré comme celui constaté aujourd'hui au Portugal, mais à la puissance 10 ! ●●●